



Combattre l'injustice
Pour retrouver la dignité

C.C.N. - ARPEC

Comité de Coordination National des Associations pour la Réforme

Marie-Noëlle BRAMONTE Présidente

Siège social : 5 allée Auguste Renoir 69530 BRIGNAIS

Site : <http://www.divorceprestationcompensatoire.fr>

RAPPORT MORAL

Bonjour à toutes et à tous,

En mon nom personnel et au nom des membres du CA, je vous souhaite à toutes et à tous, une belle année 2021 et une bonne santé pour en profiter.

Nous avons reporté deux fois notre **AG ordinaire** mais l'ordre du jour reste le même. Notre association, le CCN-ARPEC arrive à la fin de son cycle et nous enchaînerons donc avec **une AG extraordinaire pour dissoudre l'association.**

Je rappelle que tous les membres du CA présentent **leur démission.**

Après l'appel à candidature, lancé en septembre, une seule personne s'est portée candidate et nous l'en remercions, mais évidemment, ce n'est pas suffisant.

Lors des précédentes AG, nous avons déjà évoqué cette dissolution, et je voudrais ici remercier tout particulièrement **Jean-Claude PORTE et Georges GUICHARD**, qui sont fidèles depuis 1997 et sans qui l'association aurait disparu depuis longtemps.

J'ai participé à l'association depuis 1997 et j'ai repris le flambeau après le décès de **Suzanne BARTHOD** qui a fait un travail énorme et je souhaite qu'il soit reconnu pour perdurer, je l'espère, sous une autre forme.

Arrêter une association, ce n'est pas arrêter le combat, car pour beaucoup rien n'est encore réglé, d'autant que d'autres questions se posent, tant au niveau des lois sur la famille que sur la réforme des retraites, incluant celle des pensions de réversion.

Notre avocate conseil que je tiens aussi à remercier ici, **Véronique TERRIER DE CATHELINÉAU** estime que les débirentiers touchés par la loi de 1975 ne devraient pas être impactés.

Vous trouverez en pièces jointes, la date et les convocations pour les AG ordinaire et extraordinaire contenant les Ordres du Jour.

Ne pouvant organiser les AG en présentiel, celles-ci se feront par l'échange de courriers.

A réception des documents dont vous prendrez connaissance (rapport moral et rapport financier) vous complétez **le bulletin de votes joint qui devra être retourné avant le 9 MARS 2021 pour être pris en compte.**

A l'issue du dépouillement de ces bulletins, vous recevrez un **procès verbal de ces Assemblées Générales.**

Dissoudre une association ne veut pas dire oublier tout ce qui a été fait. Je précise que **le site sera encore accessible** pendant de nombreux mois, le temps de la liquidation.

Pour laisser un témoignage mais surtout informer et passer le relais, j'ai mis en chantier depuis 2018 **un livre témoignage qui sera composé de quatre parties.**

- **Une histoire** relatant la vie d'un débirentier et les conséquences pécuniaires et humaines sur sa famille. (histoire fictive mais où chacun se reconnaîtra.)
- **Un guide** juridique reprenant les différentes étapes depuis la loi de 1975
- **L'historique** de l'association de l'ARPEC au CCN-ARPEC.
- **Une liste de cas concrets**, pour montrer que sur l'échelle sociale, tout le monde est touché.

Ce projet est important et je le pense indispensable car il permettra de sensibiliser les familles et redonner, je l'espère, du sens à la création d'autres associations. En effet, beaucoup sont concernés, tant comme héritiers de la loi de 1975, que de celle de 2000.

Votre participation comme témoin de votre cas ou par une aide financière, seront les bienvenues.

En attendant, portez vous bien et profitez des vôtres.

Bien cordialement. Marie-Noëlle BRAMONTE